



## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 43391 B1** (51) Cl. internationale : **H01R 43/052**  
(43) Date de publication : **31.07.2019**

- 
- (21) N° Dépôt : **43391**  
(22) Date de Dépôt : **23.08.2017**  
(30) Données de Priorité : **02.09.2016 EP 16187059**  
(71) Demandeur(s) : **KOMAX HOLDING AG, Industriestrasse 6 6036 Dierikon (CH)**  
(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP17187387.0  
(72) Inventeur(s) : **FUCHS, Beat**  
(74) Mandataire : **SABA & CO, TMP**

---

(54) Titre : **SYSTÈME DE CONFECTION DE CÂBLES**

- (57) Abrégé : Un dispositif pour assembler des câbles avec des dispositifs de traitement de câble parallèles (1) comprend des stations de traitement (2, 3, 4, 5, 6) pour traiter les extrémités de câble d'un câble (12), un convoyeur de câble (8) pour transporter le long d'un axe longitudinal de la machine (x) le câble dans la direction de l'axe longitudinal de la machine (x) vers au moins un poste de traitement (2, 3, 4, 5, 6) et une unité centrale de commande (11) pour commander le dispositif de traitement de câble (1) latéralement sur le dispositif de traitement de câble (1) est arrangé sur. Les dispositifs de traitement de câbles adjacents parallèles (1) ont au moins un groupe avec deux dispositifs de traitement de câbles adjacents (1, 1', 1'', 1'''), dans lesquels, par une configuration d'image miroir, les unités de commande centrales (11, 11') et les unités de commande de transport de câbles (12, 12') des deux dispositifs de traitement de câbles (1, 1', 1'', 1''') adjacents et formant des groupes, destinés à accroître l'efficacité et l'ergonomie de l'opérateur se faisant face et étant disposés l'un en face de l'autre.

## Revendications

1. Système de confection de câbles comportant des dispositifs d'usinage de câbles disposés parallèlement l'un à l'autre (1), les dispositifs d'usinage de câbles (1) comprenant respectivement les composants suivants :

- au moins une station d'usinage (2, 3, 4, 5, 6) pour l'usinage des extrémités de câble d'un câble, - un dispositif de transport de câbles (8) s'étendant le long d'un axe longitudinal de machine (x) pour le transport du câble en direction de l'axe longitudinal de machine (x) vers au moins une station d'usinage (2, 3, 4, 5, 6), et - une unité de manoeuvre centrale (11) servant à manoeuvrer le dispositif d'usinage de câbles (1) et qui est disposée latéralement par rapport à l'axe longitudinal de machine (x) au niveau du dispositif d'usinage de câbles (1),

les dispositifs d'usinage de câbles disposés parallèlement l'un à l'autre (1) présentant au moins un groupe comportant deux dispositifs d'usinage de câbles voisins (1, 1', 1'', 1''') et les unités de manoeuvre centrales (11, 11') des deux dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposés parallèlement l'un à l'autre et formant un groupe étant positionnées de manière à ce que les unités de manoeuvre centrales mentionnées (11, 11') soient manoeuvrables depuis une zone commune accessible à pied se trouvant entre les deux dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposés parallèlement l'un à l'autre et formant un groupe, caractérisé en ce que les dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposent respectivement d'unités de manoeuvre de transport de câble (12, 12') disposées respectivement unilatéralement par rapport à l'axe longitudinal de machine (x) et/ou de bacs de dépôt (13, 13') disposés respectivement unilatéralement par rapport à l'axe longitudinal de machine (x) et destinés à recevoir des câbles usinés, les unités de manoeuvre de transport de câble (12, 12') ou les bacs de dépôt (13, 13') des deux dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposés parallèlement l'un à l'autre et formant un groupe étant disposés tournés les uns vers les autres.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les unités de manoeuvre centrales (11, 11') des deux dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposés parallèlement l'un à l'autre et formant un groupe sont disposées tournées les unes vers les autres.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les deux dispositifs d'usinage de câbles (1, 1', 1'', 1''') disposés parallèlement l'un à l'autre et formant un groupe sont réalisés sensiblement en symétrie miroir l'un par rapport à l'autre.